

En 1300, Guichard de Thélis lègue « aux hôpitaux de Montbrison, du Puy, de Lyon, de Villefranche et de Saint-Georges-de-Re-neins, à chacun cinq sous, une fois payés ».

En 1308, Jean, curé de Claveysoles, lègue « à l'hôpital de Villefranche, dans la ville, une coultre, un oreiller et deux draps ».

En 1326, Jean de Marchamp, chevalier, lègue « à chacun des deux hôpitaux de Villefranche, dix sous viennois une fois payés ¹ ».

Un titre de 1378, indique la situation précise de l'hôpital de la ville, qui ne paraît pas avoir changé depuis sa création jusqu'à sa fin.

Ce document est l'acte de fondation de la prébende de saint Michel et de saint Étienne dans l'église de Villefranche, du 8 juin 1378, par Michel Morellon, notaire public, bourgeois de Villefranche, et Catherine, sa femme ²; il indique la position et les confins de la maison habitée par les fondateurs, au levant de la Grand'Rue, entre le Morgon, au midi, et l'*Hopital neuf*, au nord, dont il est séparé par une cour commune à cet hôpital et à d'autres habitations ³.

L'emplacement attribué à l'hôpital est exactement celui qu'il occupait, en 1643, à l'époque de sa suppression. Le groupe de petites maisons enchevêtrées avec celle de Michel Morellon, qui bordait alors la rivière, a été remplacé, au seizième siècle, par la belle maison des Gayand ⁴.

En 1437, l'hôpital réclame de sérieuses réparations, et les bourgeois s'imposent une contribution extraordinaire pour faire face à cette dépense.

Voici le procès-verbal de la décision prise à ce sujet :

¹ Guigue, *Les Voies antiques du Lyonnais*.

² Cet acte est reproduit en entier dans l'*Histoire de Villefranche*, par M. Laplatte.

³ ... *Domus quam nunc habitant ipsi conjuges sitæ Villafranchæ in magna carreria, a parte orientis, inter duos Morgonos, juxta domum heredum Philippippi de Contamina dicti Deinos, a parte meridiei et juxta domum Gaufridi Payse, a parte borea et juxta domum Petri Palmerii ab eadem parte boreæ et juxta domum hospitalis novi Villafranchæ, quadam curia dictarum domorum et Petri Palmerii intermedia a dicta parte boreæ, juxta parvam carreriam a parte orientis et juxta ripariam, Morgonis a parte meridiei.*

⁴ Cette maison porte, sur la Grand'Rue, le n^o 148.